



TOURNOI 2018



7 et 8 juillet 2018





Bonjour à tous !

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons lors du "Tournoi 2018 Les Aigles de Maria" qui aura lieu le 7 et 8 juillet prochain. L'ensemble des compétitions se déroulera aux terrains de jeux situés rue des Voltigeurs à Maria. Le tournoi est sanctionné par l'ARSEQ.

Ce tournoi s'adresse à toutes les équipes locales des catégories U10F, U10M, U12F et U12F du Club de soccer BDC. Malgré l'aspect compétitif de l'évènement, nous misons que cette rencontre soit festive et amicale et que nos jeunes prennent plaisir à jouer.

Le parc de jeux et des installations sanitaires seront disponibles sur place. À noter que le service de cantine ne sera pas disponible puisqu'aucune concession ne s'est manifestée cet été.

Afin d'assurer la sécurité sur le site, la rue des Voltigeurs sera fermée à la circulation. Les véhicules seront invités à se stationner dans les zones en périphérie du site et sur l'accotement des rues.

Nous avons hâte de vous accueillir !

Darlen Boulay

Président du Club de soccer Les Aigles de Maria



Le Club de soccer Les Aigles de Maria souhaite remercier sincèrement ses commanditaires qui ont contribué et rendu possible la tenue du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria.



Desjardins

Caisse populaire de Maria

Magasin
coop IGA
de Maria



LEBLANC BOURQUE ARSENAULT INC.
Société de comptables professionnels agréés



FABRICANT
Armoires de cuisine et salle de bain
Escaliers - Meubles sur mesure



Entrepreneur général
RBQ : 8319-0157-43



INSTITUTIONNELLE - INDUSTRIELLE - COMMERCIALE - RÉSIDENTIELLE
R.B.Q. : 2411-6055-05



RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL



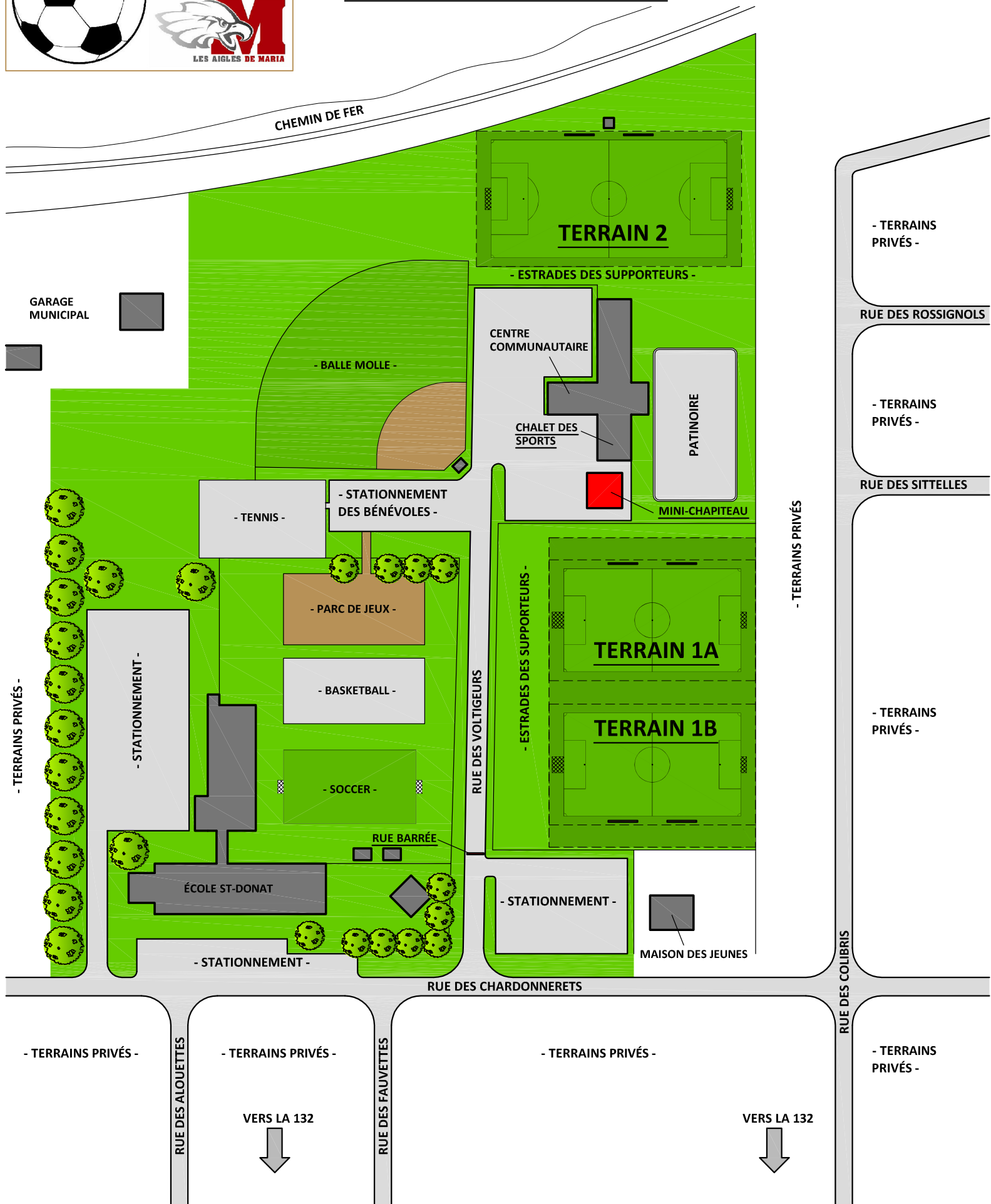
Marie Dunn, propriétaire
Maria





**TOURNOI
2018**
M
LES AIGLES DE MARIA

PLAN DU SITE



- TERRAINS PRIVÉS -

RUE DES ROSSIGNOLS

- TERRAINS PRIVÉS -

RUE DES SITTELES

- TERRAINS PRIVÉS

- TERRAINS PRIVÉS -

RUE DES COLIBRIS

- TERRAINS PRIVÉS -

- TERRAINS PRIVÉS -

RUE DES ALOUETTES

- TERRAINS PRIVÉS -

VERS LA 132



RUE DES FAUVETTIES

- TERRAINS PRIVÉS -

VERS LA 132





Règlements



**TOURNOI
2018**



1. Dispositions générales

1.1. Masculin et féminin

Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé dans le libellé du présent document quand il s'agit des arbitres, des joueurs, des entraîneurs et de toutes autres désignations de personnes, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.

1.2. Éthique et discipline

Afin que le soccer puisse se pratiquer dans le respect et la cordialité, le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria adopte les "codes d'éthique" du Club de soccer BDC. Ces codes, joints au présent document, s'adressent autant aux joueurs, aux entraîneurs, aux arbitres et aux parents des joueurs.

Advenant le non-respect des spécifications décrites dans les codes d'éthique, la ou les personnes concernées peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires décidées par le comité organisateur du présent tournoi.

1.3. Politique liée à la température

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria décidera de l'interruption, du report, de l'annulation et de la reprise des activités du tournoi conséquemment à la température. Les responsables de chaque équipe devront s'informer et suivre les décisions du comité organisateur de même qu'informer à leur tour les parents et joueurs de leur équipe respective.

En cas d'orages électriques et sur l'avis du comité organisateur, il est très important que tous les joueurs quittent les terrains pour éviter tous risques pouvant être causés par la foudre.

Avant une partie, le Comité organisateur décide si la partie doit être jouée suite à l'état du terrain causé par des averses ou à la noirceur.

Le comité organisateur peut décider de changer le lieu, l'heure et la journée d'une partie en tout temps.

Pendant la partie, l'arbitre et le comité du tournoi ont pleine autorité.

1.4. Horaires

Les horaires des parties sont déterminés par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria. L'horaire est actuellement sur le site PlaniTournoi. L'horaire officiel sera toujours mis à jour sur Planitournoi. Veuillez le consulter en tout temps afin d'avoir les résultats, le classement ainsi que les modifications suite à un report des parties dû à la mauvaise température.

Le comité se réserve le droit de modifier le calendrier des matchs pour toute raison jugée valable. Les équipes sont informées via le site PlaniTournoi.

1.5. Type de tournoi

Le présent tournoi s'adresse seulement aux équipes locales du Club de soccer BDC. Ce tournoi est sanctionné par l'Association régionale de soccer de l'Est-du-Québec (ARSEQ).

1.6. Affiliation des joueurs

Sous réserve d'une dérogation approuvée par le comité de dérogation du Club de soccer Baie-des-Chaleurs, tous les joueurs doivent être affiliés au Club de soccer Baie-des-Chaleurs pour le Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria.

1.7. Arbitres

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria est responsable de l'assignation des arbitres.

1.8. Terrains et équipements

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria demande aux participants, joueurs, entraîneurs et supporteurs, de garder les lieux propres. À cet effet, des bacs verts et bleus seront disposés à plusieurs endroits sur le site.

De même, le comité organisateur demande aux participants, joueurs, entraîneurs et supporteurs, de prendre soin des terrains, des surfaces de jeux et de l'équipement. Tout acte de vol et/ou de vandalisme sera soumis aux autorités judiciaires.

2. Règlements du tournoi

2.1. Formation des équipes

2.1.1. Équité

Afin d'assurer l'équité, lorsqu'il y a plus d'une équipe dans une catégorie donnée dans un même Club local, il faudra que ces équipes soient le plus équilibrées possible.

2.1.2. Équipe des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.6., les joueurs doivent évoluer pour une seule équipe pour la durée du tournoi. Cette équipe doit être celle pour laquelle ils ont évolué durant la saison en cours.

2.1.3. Âge des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.6., les joueurs doivent évoluer dans une équipe correspondant à sa catégorie d'âge. Cet âge considère celui qu'il a ou qu'il aura durant l'année en cours.

2.1.4. Sexe des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.6., les joueurs doivent évoluer dans une équipe correspondant à son sexe. On distingue une équipe selon qu'elle soit constituée de joueurs féminins, de joueurs masculins ou des joueurs des deux sexes (mixte).

2.1.5. Catégories de joueurs

Catégories	Âge des joueurs	Nombre de joueurs sur le terrain
U10 (F et M)	9 et 10 ans	6 joueurs + 1 gardien
U12 (F et M)	11 et 12 ans	8 joueurs + 1 gardien

2.1.6. Dérogations concernant l'activité d'un joueur

En accord avec les règlements du Club de soccer BDC, certaines dispositions permettent de déroger aux articles précédents. Pour être conformes et autorisées, ces dispositions devront respecter les conditions décrites aux **sous-articles 2.1.6.1. à 2.1.6.4. Inclusivement.**

2.1.6.1. Joueur actif dans une équipe différente de celle de la saison en cours

Advenant que l'équipe locale du joueur ne participa pas au présent tournoi, il pourra être actif pour une autre équipe de même catégorie de son club local, à moins d'obtenir une dérogation de l'organisation, et son nom devra apparaître à la feuille d'alignement de cette équipe.

Advenant qu'une équipe n'a aucun joueur pour effectuer un changement, il sera possible d'affilier un joueur de catégorie inférieure qui est du même club local si le nom du joueur apparait sur les feuilles de match de l'équipe et s'il ne dépasse pas un nombre total de trois parties jouées durant une journée.

2.1.6.2. Joueur actif dans une équipe de catégorie supérieure à son âge

Un joueur pourra, sans faire de demande de dérogation, être actif dans une équipe de catégorie supérieure à celle de son âge s'il respecte le sous-article 2.1.6.1.

2.1.6.3. Joueur actif dans une équipe de catégorie inférieure à son âge

Un joueur pourra être actif dans une équipe de catégorie inférieure à celle de son âge s'il a obtenu l'approbation de sa demande de dérogation de la part du Comité de dérogation du Club de soccer BDC et dont le nom apparaît sur la liste des joueurs ayant obtenu une demande de dérogation.

2.1.6.4. Joueur actif dans une équipe qui n'est pas de son sexe

Un joueur pourra, sans faire de demande de dérogation, être actif dans une équipe autre que celle de son sexe si lui et son équipe respectent la condition suivante :

- Le joueur devra être actif dans une catégorie correspondant à son âge et
- pour les catégories U10 et plus, dès qu'un seul garçon est actif dans une équipe de filles, cette équipe sera considérée comme étant masculine.

2.2. Inscription préliminaire

Chaque équipe devra procéder à l'inscription préliminaire. Cette inscription se fera en ligne via le site Planitournoi (planitournoi.com). Ce site de gestion de tournois et de ligues permettra aussi la confection des horaires et la création des feuilles de match.

Voici comment procéder pour inscrire vos équipes sur Planitournoi :

- Cliquez sur l'adresse suivante :
<https://www.planitournoi.com/tournois/soccer/canada/quebec/tournoi-u10-u12-maria-2018-20389.html>
- Allez sur : inscrire mon équipe au tournoi;
- Après la réception du paiement pour l'inscription de votre équipe, nous vous enverrons un login et un mot de passe pour saisir vos joueurs, c'est-à-dire pour inscrire les noms des joueurs de l'équipe, et obtenir vos feuilles de match. Le numéro que porte chacun des joueurs doit correspondre à celui inscrit sur la feuille de match ;
- Les équipes devront imprimer 7 feuilles de match.
- **IMPORTANT: Chaque équipe devra imprimer elle-même ses propres feuilles de match et les apporter lors de l'inscription finale;**
- Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter Raphaël Arsenault, le coordonnateur du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.

Courriel: raphael@soccerbdc.com

Tél.: 581-886-1037

2.3. Frais d'inscription et de désistement

Les frais d'inscription sont de 175 \$ / équipe.

Toute équipe qui se désiste après la date limite fixée par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria devra par conséquent assumer des frais de 50,00 \$ additionnels au frais d'inscription.

2.4. Inscription finale

2.4.1. Inscription des entraîneurs et des joueurs

Chaque équipe devra se présenter à l'accueil du tournoi (Chalet des sports de Maria) 60 minutes avant sa première partie. Les entraîneurs et tous les joueurs de l'équipe doivent être présents. Les entraîneurs devront présenter toutes leurs feuilles de match. Seuls les joueurs inscrits sur ces feuilles approuvées par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria pourront prendre part aux parties de l'équipe durant le Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria. En aucun cas, des joueurs ne pourront être ajoutés à la liste sans autorisation.

Tous les entraîneurs et joueurs doivent avoir leur carte passeport ou une carte d'assurance maladie en main afin de vérifier l'âge des participants. Chaque joueur recevra et devra porter un bracelet correspondant à sa catégorie.

2.4.2. Codes d'éthique

Les entraîneurs devront lire le code d'éthique et en faire part à leur joueur. Tout manquement pourra être soulevé par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria.

Selon la gravité de l'acte ou des paroles dérogeant du code d'éthique, le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria pourra expulser le ou les fautifs de la compétition en cours. Le cas échéant, le directeur pourra aussi porter son jugement et par conséquent décider de la sanction à imposer.

2.5. Équipements

2.5.1. Pièces d'équipement pendant une partie

Tous les joueurs doivent porter un chandail aux couleurs de son équipe, des culottes, des bas de soccer, des protège-tibias et des souliers à crampons.

Les gardiens pourront porter des gants de protection et une casquette. La couleur du chandail du gardien devra être différente de celle des joueurs de son équipe.

À l'exception des gardiens, la partie inférieure des chandails doit être dans les culottes. Les protège-tibias doivent être portés sous les bas.

Advenant qu'un joueur ou un gardien porte des lunettes de vision, celles-ci devront obligatoirement être recouvertes de lunettes protectrices conformes.

Les joueurs et gardiens de but ne devront porter aucun bijou ni autre accessoire pouvant causer des blessures à lui-même ou à autrui.

2.5.2. Couleurs des uniformes

Advenant que l'arbitre juge que les 2 équipes qui s'affrontent ont des uniformes aux couleurs ressemblantes, les joueurs de l'équipe receveuse devront porter des chandails aux couleurs différentes ou porter des dossards aux couleurs différentes.

2.6. Période d'échauffement et début des parties

Afin de ne pas retarder indûment le début des parties, toutes les équipes devront procéder à leur échauffement à l'extérieur du terrain où se tiendra sa partie. Différentes aires en périphérie des terrains de soccer pourront être utilisées à cette fin.

À moins d'un retard causé par une durée excessive d'une partie liée à une blessure, au mauvais temps ou à toute autre raison valable, chaque partie doit débiter à l'heure convenue à l'horaire.

2.7. Inspection d'avant-match

Avant le début de la première partie ou sur demande de l'arbitre, les entraîneurs de chaque équipe devront présenter la feuille d'alignement de son équipe dûment approuvée par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria. Les joueurs de l'équipe devront s'aligner sur la ligne de touche et, à l'appel de chacun d'eux, ils devront présenter leurs pièces d'équipement afin de juger de leur conformité et valider leur présence sur les feuilles de matchs approuvées.

2.8. Règles de jeux

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria adopte les règles de jeux indiquées à la "Loi du jeu de la FIFA 2017-2018". En accord avec ces documents, le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria adopte certaines dérogations afin de répondre adéquatement aux besoins des participants.

2.8.1. Grandeurs des surfaces de jeux extérieurs et de leur but

Catégories	Largeur (lignes de but)	Longueur (lignes de touche)	Grandeur des buts
U10 (F et M)	35 mètres	60 mètres	5,49 mètres par 1,83 mètres
U12 (F et M)	40 mètres	80 mètres	7,32 mètres par 2,44 mètres

2.8.2. Circonférence du ballon

Catégories	Type de ballon	Circonférence du ballon
U10 (F et M)	ballon #4	de 63,5 à 66 cm
U12 (F et M)	ballon #4	de 63,5 à 66 cm

2.8.3. Durées des périodes de jeux

Une partie se divise en 2 demis. Selon les catégories, les durées des demis sont les suivantes :

Catégories	Durée d'une demi	Durée de la mi-temps
U10 (F et M)	20 minutes	5 minutes
U12 (F et M)	25 minutes	5 minutes

* Le temps des périodes de jeux peut être écourté par le comité du tournoi.

2.8.3.1. Récupération des arrêts de jeu

Chaque partie peut être prolongée pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par :

- les remplacements trop longs ;
- les soins prodigués aux joueurs blessés ;
- le transport des joueurs blessés hors du terrain de jeu ;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;
- toute autre cause.

La durée du temps additionnel est à la discrétion de l'arbitre. L'arbitre n'a pas à indiquer aux entraîneurs la durée du temps additionnel qu'il ajoute à la partie en cours.

2.8.3.2. Surtemps

Il peut arriver une période de surtemps et/ou une fusillade pour déterminer un vainqueur dépendamment du type de partie qui est jouée. Voir à cet effet l'article **2.8.9. Procédure pour déterminer le vainqueur.**

2.8.4. Arrêt d'une partie causé par le mauvais temps

Lorsqu'un match est arrêté, il sera considéré joué et complet lorsqu'une seule des conditions suivantes est présente :

- plus du deux tiers (2/3) du match est joué ;
- lorsque l'écart est de 4 buts ou plus;

- lorsqu'une des deux équipes en cause concède la victoire. Dans cette éventualité, le pointage du match en cours sera considéré. S'il n'est pas en faveur de l'équipe gagnante, le pointage considéré sera de 3-0.

En cas d'annulation de match lors des éliminatoires, le classement de la ronde préliminaire servira à départager les deux équipes en cause.

2.8.5. Début des parties

L'arbitre invitera le capitaine de chaque équipe à se présenter au centre du terrain afin de procéder au tirage au sort pour déterminer:

- quelle équipe commencera la partie avec le ballon;
- quelle équipe choisira le côté de terrain duquel il commencera la partie.

2.8.6. Hors-jeu

Les hors-jeu s'appliquent seulement pour les catégories U12.

2.8.7. Règle lors d'un coup de pied de but

Pour les parties de catégorie U10, sur un coup de pied de but, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se replier dans la moitié du terrain où se situe leur gardien de but. Les joueurs peuvent se déplacer dans la moitié du terrain adverse dès que le ballon est frappé.

Pour les parties de catégorie U12, sur un coup de pied de but, tous les joueurs de l'équipe adverse sauf 2 joueurs doivent se replier dans la moitié du terrain où se situe leur gardien de but. Les joueurs peuvent se déplacer dans la moitié du terrain adverse dès que le ballon est frappé.

2.8.8. Ballon sur les bras et les mains

Les règles de la FIFA s'appliquent sauf si le ballon frappe les bras et les mains du joueurs alors qu'il se protège. Dans ce cas, le jeu se poursuit sans interruption.

2.8.9. Mauvaises touches

En cas de mauvaises touches sur décision de l'arbitre, les joueurs de catégories U10 ont droit à 2 reprises tandis que les joueurs de catégories U12 ont droit à 1 reprise. L'arbitre dira au joueur pourquoi sa touche était mauvaise afin qu'il puisse corriger son geste.

2.8.10. Coup franc direct

Lors d'un coup franc direct ou indirect, tous les joueurs adverses doivent être à une distance d'au moins 6 mètres du ballon.

2.8.11. Balle au sol

Advenant la blessure d'un joueur, l'arbitre arrête le jeu. Si ce n'est pas une faute, il y aura balle au sol. Par esprit sportif, la balle au sol sera remise à l'équipe du joueur blessé.

2.8.12. Remplacements durant une partie

Le nombre de substitutions de joueurs est illimité. Ces substitutions doivent se faire par le centre du terrain.

La substitution d'un joueur peut se faire dans les situations suivantes, après avoir avisé l'arbitre et obtenu son autorisation :

- au coup de pied de but;
- lorsqu'un but est marqué;
- à la mi-temps;
- lors du remplacement d'un joueur blessé;
- lors des rentrées de touche de son équipe (s'il y a substitution, l'autre équipe peut alors faire un changement de joueur).

L'arbitre peut refuser une substitution s'il juge qu'elle est excessive.

2.8.13. Écart du pointage

Lorsqu'une partie atteint un différentiel de 7 buts, celle-ci est arrêtée.

2.8.14. Procédure pour déterminer le vainqueur d'une partie

L'équipe qui marque le plus de buts dans une partie l'emporte sur son adversaire.

En cas d'une victoire par forfait une équipe se verra attribuer aucun but contre et 3 buts pour.

En cas d'une égalité du pointage à la fin de la période de jeu réglementaire, les règles suivantes seront appliquées:

- A. Pour une partie jouée à la ronde, la partie s'arrête ainsi. Il n'y a pas de vainqueur et la partie est considérée comme une partie nulle.
- B. Pour une partie jouée en ronde éliminatoire, mais qui n'est pas une partie pour l'obtention d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze, une fusillade (tirs de pénalité) opposera les deux équipes. Celui qui marquera le plus de buts durant la fusillade sera vainqueur.
- C. Pour une partie jouée en ronde éliminatoire et qui décide du gagnant d'une médaille d'or, d'argent ou de bronze, une fusillade (tirs de pénalité) opposera les deux équipes. L'équipe qui marquera le plus de buts aura une option sur la victoire (elle n'est pas encore considérée comme le vainqueur de la partie). Il s'en suivra deux périodes de prolongation de 5 minutes chacune.

Si, pendant ces périodes de surtemps, les deux équipes ne marquent aucun but ou marquent le même nombre de buts, l'équipe qui a marqué le plus de buts en fusillade remporte la partie.

Si, pendant ces périodes de surtemps, l'une des deux équipes marque plus de buts que l'autre, c'est elle qui remporte la partie, et ce même si c'était l'autre équipe qui a marqué le plus de buts en fusillade. Ceci afin d'enlever indûment la pression sur les enfants participant à la fusillade.

2.8.15. Procédure pour déterminer le classement des équipes

Durant une compétition sous forme de tournoi à la ronde, l'ordre de classement des équipes dépend du pointage suivant accordé à chaque équipe pour chacune des parties qu'elle joue :

- une victoire procure trois (3) points;
- une partie nulle procure un (1) point;
- une défaite ne procure aucun point;
- une défaite par forfait enlève un (-1) point.

Malgré les règles précédentes, dans le cas d'une double égalité ou de multiples égalités au classement dans un groupe d'une catégorie donnée, les équipes seront départagées de la façon suivante et selon l'ordre décrit :

- le résultat du match entre ces équipes, si double égalité seulement;
- la plus grande différence de buts (nombre de buts pour soustrait par le nombre de buts contre);
- «Goal average» : le plus gros quotient obtenu en divisant les buts marqués par les buts concédés;
- le plus petit nombre de buts contre;
- le plus grand nombre de buts pour;
- le plus petit total de cartons (1 rouge sera calculé comme 3 jaunes);
- le vainqueur d'une fusillade.

2.8.16. Règles d'une fusillade

Les règles sont les suivantes:

- a) l'arbitre choisit le but contre lequel les tirs seront exécutés;
- b) le jet d'une pièce par l'arbitre détermine l'équipe qui choisira de tirer en premier ou en deuxième;
- c) l'arbitre consigne par écrit chaque tir au but effectué;
- d) les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous;
- e) les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe;
- f) si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie;
- g) si, après que les deux équipes ont exécuté leurs cinq tirs, toutes deux ont marqué le même nombre de buts ou n'en ont marqué aucun, l'épreuve se poursuit dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives;

- h) si un gardien de but se blesse pendant l'épreuve des tirs au but au point qu'il n'est plus en mesure de continuer, il peut être remplacé par un remplaçant, pourvu que son équipe n'ait pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés par le règlement de la compétition;
- i) à l'exception du cas précédent, seuls les joueurs présents sur le terrain de jeu au terme du match, ou des prolongations le cas échéant, sont autorisés à participer aux tirs au but;
- j) chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second;
- k) tout joueur autorisé peut à tout moment remplacer le gardien de but pendant l'épreuve des tirs au but;
- l) seuls les joueurs autorisés et les officiels du match peuvent rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but;
- m) tous les joueurs, excepté celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central pendant l'épreuve des tirs au but;
- n) le gardien dont le coéquipier exécute le tir au but doit rester sur le terrain de jeu, et ce, hors de la surface de réparation dans laquelle se déroule l'épreuve et au niveau de l'intersection entre la ligne de but et la ligne de la surface de réparation;
- o) sauf dispositions contraires, ce sont les dispositions des Lois du Jeu et les décisions de l'IFAB qui doivent être appliquées lors de l'épreuve des tirs au but;
- p) avant le début de l'épreuve des tirs au but, l'arbitre doit s'assurer que le même nombre de joueurs de chaque équipe se trouve dans le rond central et qu'ils sont habilités à tirer.

2.8.17. Suspension et expulsion

Quiconque reçoit 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge dans une même partie est automatiquement suspendu de son équipe pour la partie en cours et pour la partie suivante dans cette compétition.

Quiconque reçoit un troisième carton jaune ou un premier carton rouge est automatiquement suspendu de son équipe pour la partie en cours et pour la partie suivante dans cette compétition.

Quiconque reçoit un quatrième carton jaune ou un deuxième carton rouge est suspendu pour le reste du tournoi.

En cas d'expulsion d'un joueur, l'équipe fautive devra terminer la partie avec un joueur en moins. Toute personne expulsée doit quitter le terrain immédiatement et se rendre hors de portée de voix du terrain. À défaut de respecter cette exigence, l'équipe pourra perdre le match par forfait.

Les sanctions mentionnées ci-haut ne peuvent en aucun temps être considérées comme les sanctions maximales applicables dans les cas suivants :

- blessure
- violence physique
- rapport de l'arbitre pour une conduite inconvenante de la part d'un entraîneur, d'un administrateur ou d'une équipe

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria pourra également faire appel aux autorités judiciaires pour intervenir auprès de toute personne expulsée qui montre des signes d'agressivité ou qui contrevient de plein gré à la décision du comité organisateur.

2.9. Fin de partie

À la fin de chaque partie, les joueurs et entraîneurs des deux équipes devront former deux lignes au centre du terrain et se donner la main.

L'entraîneur-chef de chaque équipe qui s'affronte doit se présenter au responsable de terrain après chaque partie afin de valider et de signer la feuille de match. En l'absence de l'entraîneur-chef, l'entraîneur adjoint pourra signer la feuille de match. Cette feuille indique le résultat de la partie ainsi que le nombre de cartons attribués. Elle sera la seule valide pour la compilation et le marquage du pointage au tableau des résultats. La feuille de match sera jugée valide même si un seul des entraîneurs refuse de le signer.

2.10. Partie perdue par forfait

Tous les matchs doivent débiter à l'heure prévue. Une équipe qui ne se présente pas sur le terrain avec le minimum de joueurs requis à l'heure annoncée, est déclarée perdante par forfait.

Si aucune des équipes ne se présente avec le nombre de joueurs requis sur le terrain, les deux équipes sont déclarées perdantes par forfait.

Si une équipe ne peut présenter le nombre de joueurs requis à l'heure prévue pour une raison majeure dûment établie, le comité organisateur de la compétition étudiera la possibilité de reprendre le match.

Toute équipe ne pouvant plus présenter le nombre de joueurs minimaux, refusant de jouer une partie ou refusant de terminer un match est déclarée perdante par forfait.

Le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria entend par minimum de joueurs requis le nombre de joueurs indiqué au tableau 2.1.5. moins 1 joueur.

2.11. Disqualification d'une équipe

Une équipe sera disqualifiée si:

- l'un ou plusieurs de ses joueurs ne respecte(nt) pas les règles décrites aux articles 2.1.2. à 2.1.6. inclusivement;

- elle n'a pas d'entraîneur présent.

La décision sera rendue par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria.

2.12. Cas non prévu

Tout cas non prévu aux présents règlements, lors de la compétition, sera tranché par le comité organisateur du Tournoi 2018 - Les Aigles de Maria qui se référera aux règlements généraux de la FSQ, de l'ARSEQ, de la FIFA et aux règlements de sécurité de la Fédération.

2.13. Récompenses

Les équipes sont assurées de jouer trois parties (peut-être jusqu'à 5 parties pour les équipes qui participent aux finales). Les médailles sont distribuées comme suit :

- gagnants série A : médaille d'or
- finalistes série A : médaille d'argent
- gagnants série B : médaille de bronze



Codes d'éthique



**TOURNOI
2018**



Code d'encadrement

Club de soccer Baie-des-Chaleurs



Annexe 2.6.1.

Code d'éthique



CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2018

Club de soccer Baie-des-Chaleurs

1. Je respecterai les règles du jeu, mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires, ainsi que les arbitres et tous les bénévoles de la ligue;
2. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
3. Je ferai de mon mieux pour être un vrai joueur d'équipe en valorisant un bon esprit sportif, en participant avec enthousiasme et motivation et en ayant comme objectif de m'améliorer et performer;
4. Je participerai autant aux séances d'entraînement, qu'aux parties. S'il y a un déséquilibre dans ma participation entre les deux, je devrai m'expliquer avec mon entraîneur;
5. Je me rappellerai que gagner n'est pas la seule chose qui compte et qu'il est également important de m'amuser, d'améliorer mes habiletés, de me faire des amis et de donner le meilleur de moi-même, lors des entraînements et des parties;
6. J'apprécierai tous les bons jeux et toutes les bonnes performances, tant de mon équipe que de mes adversaires et j'en féliciterai les auteurs. Je ne ferai pas de festivités excessives d'après-but ayant comme objectif de ridiculiser l'adversaire;
7. Je donnerai la main aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe adverse après chaque rencontre et ce, de façon sportive et respectueuse;
8. Je me rappellerai que les entraîneurs et les arbitres sont là pour m'aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect;
9. Je respecterai les biens d'autrui et les équipements que le club et la ligue mettent à ma disposition pour pratiquer le soccer. Les actes de vandalisme ne seront pas tolérés et en découleront des pénalités;
10. J'accepterai que mon entraîneur instaure des règles de fonctionnement et d'encadrement additionnelles pour la bonne gestion de mon équipe;
11. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;
12. En signant ce code d'éthique, je m'engage à le respecter, à l'appliquer. En cas de non-respect de celui-ci, je comprends que je m'expose à des pénalités, et ce, pour le mieux être de l'équipe et du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.



CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2018

Club de soccer Baie-des-Chaleurs

1. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
2. J'enseignerai à mes joueurs à jouer loyalement et à respecter les règles, les officiels et les adversaires;
3. Je veillerai à ce que chaque joueur obtienne une formation, un soutien afin qu'ils puissent s'améliorer et performer;
4. Je m'assurerai que chaque joueur a un temps de jeu équitable;
5. Je ne ridiculiserai pas mes joueurs ni les joueurs et entraîneurs de l'équipe adverse et je ne leur crierai pas s'ils font des erreurs ou parce que leur performance laisse à désirer;
6. Je n'oublierai pas que les enfants jouent aussi pour avoir du plaisir et je développerai leur confiance en soi. Je mettrai tout en œuvre afin d'obtenir un climat d'esprit sportif et de camaraderie entre les équipes et entre les joueurs d'une même équipe;
7. Je les complimenterai généreusement et je leur donnerai le bon exemple, que ce soit par mon attitude et mon comportement envers l'équipe adverse, les arbitres et autres personnes concernées;
8. J'obtiendrai une formation adéquate et je continuerai à perfectionner mes habiletés d'entraîneur;
9. Je comprends la tâche difficile des arbitres et je respecte leurs décisions en faisant preuve de civisme;
10. Je donnerai la main aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe adverse après chaque rencontre et ce, de façon sportive et respectueuse;
11. En cas de non-respect des règles de la part d'un joueur, je n'appliquerai pas de sanctions abusives. Advenant un manquement important de la part d'un joueur au Code d'éthique, j'en ferai appel au Comité de discipline du Club de soccer Baie-des-Chaleurs;
12. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;
13. En signant ce code d'éthique, je m'engage à le respecter, à l'appliquer. En cas de non-respect de celui-ci, je comprends que je m'expose à des pénalités, et ce, pour le mieux être de l'équipe et du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.



CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS ET TUTEURS

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2018

Club de soccer Baie-des-Chaleurs

1. Je n'impose pas à mon enfant de jouer au soccer contre son gré;
2. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté envers son équipe et le Club de soccer Baie-des-Chaleurs;
3. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif;
4. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien;
5. J'accepte les limites de mon enfant, ainsi que celle de son équipe, et je ne projette pas d'ambitions démesurées sur eux;
6. Je considère la victoire comme un des plaisirs du sport. Je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage;
7. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs;
8. Je ne ridiculiserai pas un joueur qui a commis une faute ou perdu la partie;
9. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
10. Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels;
11. Je comprends la tâche difficile des arbitres et je respecte leurs décisions en faisant preuve de civisme;
12. Je respecte les entraîneurs et le personnel du Club de soccer Baie-des-Chaleurs et suis conscient de leur implication bénévole;
13. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;
14. En signant ce code d'éthique, je m'engage à le respecter, à l'appliquer. En cas de non-respect de celui-ci, je comprends que je m'expose à des pénalités, et ce, pour le mieux être de l'équipe de mon enfant et du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.



CODE D'ÉTHIQUE DES ARBITRES

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2018

Club de soccer Baie-des-Chaleurs

1. Je connais très bien les règles du jeu du Club de soccer Baie-des-Chaleurs et je les appliquerai;
2. J'obtiendrai une formation adéquate et je continuerai à perfectionner mes habiletés d'arbitre;
3. J'interviendrai auprès des joueurs et des entraîneurs avec calme et sérénité et j'utiliserai un langage convenable;
4. J'inculquerai au plus jeunes la bonne façon de jouer durant une partie;
5. Je serai honnête et juste dans mes décisions. Je n'aurai pas de parti pris;
6. J'encourage les joueurs et les entraîneurs à faire preuve d'esprit sportif;
7. Je ne ridiculiserai pas un joueur qui a commis une faute ou perdu la partie;
8. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;
9. En signant ce code d'éthique, je m'engage à le respecter, à l'appliquer. En cas de non-respect de celui-ci, je comprends que je m'expose à des pénalités, et ce, pour le mieux être du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.



Horaires



**TOURNOI
2018**



Division: Féminin U10 Loc **Terrain:** Tous **Matchs:** Tous

Match No.	Jour	Date		Division	Visiteur	Résultat	Receveur	Terrain
0008	Samedi	2018-07-07	08:00	Fém U10 Loc	Carleton		New Richmond	Terrain 1A Maria
0007	Samedi	2018-07-07	09:00	Fém U10 Loc	Paspébiac		Caplan	Terrain 1A Maria
0003	Samedi	2018-07-07	11:00	Fém U10 Loc	New Richmond		Bonaventure	Terrain 1A Maria
0005	Samedi	2018-07-07	12:00	Fém U10 Loc	Caplan		Carleton	Terrain 1A Maria
0011	Samedi	2018-07-07	13:00	Fém U10 Loc	Bonaventure		Paspébiac	Terrain 1A Maria
0012	Samedi	2018-07-07	15:00	Fém U10 Loc	Quart de finale Groupe A Pos. 5		Quart de finale Groupe A Pos. 4	Terrain 1A Maria
0013	Dimanche	2018-07-08	08:00	Fém U10 Loc	Demi-finale Gagnant match 0012		Demi-finale Groupe A Pos. 1	Terrain 1A Maria
0014	Dimanche	2018-07-08	08:00	Fém U10 Loc	Demi-finale Groupe A Pos. 3		Demi-finale Groupe A Pos. 2	Terrain 1B Maria
0015	Dimanche	2018-07-08	11:00	Fém U10 Loc	Finale Gagnant match 0014		Finale Gagnant match 0013	Terrain 1A Maria
0016	Dimanche	2018-07-08	11:00	Fém U10 Loc	Finale consolation Perdant du match 0014		Finale consolation Perdant du match 0013	Terrain 1B Maria

Division: Masculin U10 Loc Terrain: Tous Matches: Tous

Match No.	Jour	Date		Division	Visiteur	Résultat	Receveur	Terrain
0031	Samedi	2018-07-07	08:00	Mas U10 Loc	Maria 2		Caplan 2	Terrain 1B Maria
0021	Samedi	2018-07-07	09:00	Mas U10 Loc	Maria 1		Caplan 1	Terrain 1B Maria
0019	Samedi	2018-07-07	10:00	Mas U10 Loc	Bonaventure 1		Nouvelle 1	Terrain 1A Maria
0029	Samedi	2018-07-07	10:00	Mas U10 Loc	New Richmond		Bonaventure 2	Terrain 1B Maria
0035	Samedi	2018-07-07	11:00	Mas U10 Loc	Nouvelle 2		Maria 2	Terrain 1B Maria
0037	Samedi	2018-07-07	12:00	Mas U10 Loc	Caplan 1		Paspébiac	Terrain 1B Maria
0032	Samedi	2018-07-07	13:00	Mas U10 Loc	Caplan 2		New Richmond	Terrain 1B Maria
0024	Samedi	2018-07-07	14:00	Mas U10 Loc	Nouvelle 1		Maria 1	Terrain 1A Maria
0030	Samedi	2018-07-07	14:00	Mas U10 Loc	Bonaventure 2		Nouvelle 2	Terrain 1B Maria
0020	Samedi	2018-07-07	15:00	Mas U10 Loc	Paspébiac		Bonaventure 1	Terrain 1B Maria
0038	Samedi	2018-07-07	17:00	Mas U10 Loc	8ième de finale Groupe B Pos. 5		8ième de finale Groupe B Pos. 4	Terrain 1A Maria
0039	Samedi	2018-07-07	17:00	Mas U10 Loc	8ième de finale Groupe A Pos. 5		8ième de finale Groupe A Pos. 4	Terrain 1B Maria
0040	Dimanche	2018-07-08	09:00	Mas U10 Loc	Quart de finale Gagnant match 0038		Quart de finale Groupe A Pos. 1	Terrain 1B Maria
0041	Dimanche	2018-07-08	09:00	Mas U10 Loc	Quart de finale Groupe B Pos. 3		Quart de finale Groupe A Pos. 2	Terrain 1A Maria
0042	Dimanche	2018-07-08	10:00	Mas U10 Loc	Quart de finale Gagnant match 0039		Quart de finale Groupe B Pos. 1	Terrain 1B Maria
0043	Dimanche	2018-07-08	10:00	Mas U10 Loc	Quart de finale Groupe A Pos. 3		Quart de finale Groupe B Pos. 2	Terrain 1A Maria
0044	Dimanche	2018-07-08	12:00	Mas U10 Loc	Demi-finale Gagnant match 0041		Demi-finale Gagnant match 0040	Terrain 1B Maria
0045	Dimanche	2018-07-08	12:00	Mas U10 Loc	Demi-finale Gagnant match 0043		Demi-finale Gagnant match 0042	Terrain 1A Maria
0046	Dimanche	2018-07-08	15:00	Mas U10 Loc	Finale Gagnant match 0045		Finale Gagnant match 0044	Terrain 1A Maria
0047	Dimanche	2018-07-08	15:00	Mas U10 Loc	Finale consolation Perdant du match 0045		Finale consolation Perdant du match 0044	Terrain 1B Maria

Division: Féminin U12 Loc **Terrain:** Tous **Matchs:** Tous

Match No.	Jour	Date		Division	Visiteur	Résultat	Receveur	Terrain
0051	Samedi	2018-07-07	08:00	Fém U12 Loc	New Richmond		Maria	Terrain 2 Maria
0050	Samedi	2018-07-07	10:00	Fém U12 Loc	Caplan		Paspébiac	Terrain 2 Maria
0049	Samedi	2018-07-07	13:00	Fém U12 Loc	Caplan		New Richmond	Terrain 2 Maria
0052	Samedi	2018-07-07	14:00	Fém U12 Loc	Maria		Paspébiac	Terrain 2 Maria
0053	Samedi	2018-07-07	16:00	Fém U12 Loc	Paspébiac		New Richmond	Terrain 2 Maria
0048	Samedi	2018-07-07	18:00	Fém U12 Loc	Maria		Caplan	Terrain 2 Maria
0054	Dimanche	2018-07-08	08:00	Fém U12 Loc	Demi-finale Groupe A Pos. 4		Demi-finale Groupe A Pos. 1	Terrain 2 Maria
0055	Dimanche	2018-07-08	09:00	Fém U12 Loc	Demi-finale Groupe A Pos. 3		Demi-finale Groupe A Pos. 2	Terrain 2 Maria
0057	Dimanche	2018-07-08	12:00	Fém U12 Loc	Finale consolation Perdant du match 0055		Finale consolation Perdant du match 0054	Terrain 2 Maria
0056	Dimanche	2018-07-08	13:00	Fém U12 Loc	Finale Gagnant match 0055		Finale Gagnant match 0054	Terrain 2 Maria

Division: Masculin U12 Loc **Terrain:** Tous **Matchs:** Tous

Match No.	Jour	Date		Division	Visiteur	Résultat	Receveur	Terrain
0065	Samedi	2018-07-07	09:00	Mas U12 Loc	New Richmond		Carleton	Terrain 2 Maria
0061	Samedi	2018-07-07	11:00	Mas U12 Loc	Paspébiac		Bonaventure	Terrain 2 Maria
0063	Samedi	2018-07-07	12:00	Mas U12 Loc	New Richmond		Caplan	Terrain 2 Maria
0066	Samedi	2018-07-07	15:00	Mas U12 Loc	Carleton		Paspébiac	Terrain 2 Maria
0067	Samedi	2018-07-07	17:00	Mas U12 Loc	Caplan		Bonaventure	Terrain 2 Maria
0068	Samedi	2018-07-07	19:00	Mas U12 Loc	Quart de finale Groupe A Pos. 5		Quart de finale Groupe A Pos. 4	Terrain 2 Maria
0069	Dimanche	2018-07-08	10:00	Mas U12 Loc	Demi-finale Gagnant match 0068		Demi-finale Groupe A Pos. 1	Terrain 2 Maria
0070	Dimanche	2018-07-08	11:00	Mas U12 Loc	Demi-finale Groupe A Pos. 3		Demi-finale Groupe A Pos. 2	Terrain 2 Maria
0072	Dimanche	2018-07-08	14:00	Mas U12 Loc	Finale consolation Perdant du match 0070		Finale consolation Perdant du match 0069	Terrain 2 Maria
0071	Dimanche	2018-07-08	15:00	Mas U12 Loc	Finale Gagnant match 0070		Finale Gagnant match 0069	Terrain 2 Maria